



Universiteit
Leiden

The Netherlands

**Faire réagir les témoins face au harcèlement de rue:
enquête sociologique sur la politisation des rapports de
genre dans l'espace public**

Dekker, M.J.T.

Citation

Dekker, M. J. T. (2019). Faire réagir les témoins face au harcèlement de rue: enquête sociologique sur la politisation des rapports de genre dans l'espace public. *Politix*, 125(1), 87-108. doi:10.3917/pox.125.0087

Version: Not Applicable (or Unknown)

License: [Leiden University Non-exclusive license](#)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/4245453>

Note: To cite this publication please use the final published version (if applicable).

Faire réagir les témoins face au harcèlement de rue. Enquête sociologique sur la politisation des rapports de genre dans l'espace public ¹

Mischa DEKKER

Résumé – Dans les récentes campagnes de sensibilisation contre le harcèlement de rue, la critique des témoins, qualifiés de passifs, est constante. On retrouve souvent l'image d'un.e passant.e apathique, qui serait indifférent.e à l'agression, et on présente souvent la non-intervention des témoins comme une forme d'égoïsme, ou liée à la peur de subir soi-même des violences. En France, le problème public du harcèlement de rue a été défini principalement à partir du vécu de la victime et comme une violence faite aux femmes, orientant les débats vers une explication de la non-intervention des témoins comme une forme d'indifférence au sexisme. En mettant l'accent sur le caractère violent et envahissant de ces

1. Je remercie les participants du colloque « Espaces publics et citoyenneté ordinaire. La dimension politique des rapports en public », ainsi que Cyril Lemieux, Jan Willem Duyvendak et les deux relecteurs/trices anonymes de *Politix* pour leurs remarques sur les premières versions de ce texte.

comportements vis-à-vis des victimes, ce cadrage s'est moins intéressé aux difficultés qu'ont souvent les témoins de ces situations pour les qualifier comme relevant du harcèlement. Nous nous intéressons à des interventions en milieu scolaire, organisées par des associations afin de sensibiliser des lycéens à la question du harcèlement de rue et les encourager à intervenir s'ils en sont témoins. Si les intervenant.e.s expliquent initialement la non-intervention comme une forme d'indifférence au sexisme et de résistance à leur politique qui vise à protéger l'autonomie des femmes et des personnes LGBTQI+, les réactions des élèves montrent que celle-ci vient plutôt de la peur qu'une intervention soit perçue comme une atteinte illégitime à l'autonomie d'autrui. Cet article interroge ainsi la réduction de toutes les résistances à des politiques progressistes et anti-sexistes à l'expression d'idées conservatrices et misogynes, en montrant qu'elles peuvent être le fruit de tensions internes aux politiques visant à protéger l'autonomie des individus. La réflexivité des militant.e.s et la façon dont ils vont adapter leur démarche en fonction de ces résistances pratiques illustrent les difficultés mais également les manières de promouvoir des comportements solidaires dans une société qui valorise les libertés individuelles.

Mots clés – Problème public, harcèlement de rue, violences faites aux femmes, espace public, témoins, mobilisations collectives

De récentes campagnes contre le harcèlement de rue en France présentent comme des entraves à la citoyenneté les obstacles que rencontrent les femmes et les personnes LGBTQI+² à une libre circulation dans l'espace public³. Ces campagnes mettent en lumière l'attention accrue qu'ont reçue, ces dernières années, le harcèlement et les violences sexuelles, ainsi que la médiatisation croissante dont ils font l'objet, illustrée par la publicité des agressions sexuelles pendant le Nouvel An 2016 à Cologne ou la portée mondiale du hashtag #MeToo et de #BalanceTonPorc en France. L'émergence et l'institutionnalisation de la catégorie « harcèlement de rue » se présentent comme une avancée des droits à l'autonomie des personnes, qui doivent dès lors être protégées contre ces comportements considérés comme des obstacles au libre usage de l'espace public.

Les militant.e.s engagé.e.s contre le harcèlement de rue soulignent que, jusqu'à récemment, la responsabilité de réagir face à ces situations incombait presque exclusivement aux victimes : il leur revenait de désamorcer l'agression, de changer de tenue vestimentaire⁴, de modifier leur itinéraire, de ne pas sortir tard le soir, etc. Depuis quelques années, des actions militantes ont cependant

2. Lesbienne, Gay, Bi, Trans, Queer, Intersexe, +.

3. Sur la division genrée public/privé et ses effets sur l'accès des femmes à l'espace public, cf. Scott (J.), Keates (D.), *Going Public: Feminism and the Shifting Boundaries of the Private Sphere*, Urbana, University of Illinois Press, 2004.

4. Lieber (M.), *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2008.

abouti à la pénalisation du harcèlement de rue dans plusieurs pays⁵. La constitution du harcèlement de rue en problème public s'accompagne ainsi d'une responsabilisation des pouvoirs publics et des témoins de ces situations. Des campagnes militantes et gouvernementales visent à encourager une modification des comportements, en proscrivant des conduites considérées comme relevant du harcèlement de rue, mais également en enjoignant les témoins de telles situations à « intervenir ». Dans les différents contextes où elles sont mises en place, ces campagnes incitent les citoyens à « faire de la politique » au-delà des instances décisionnelles, à réaliser que derrière l'apparente neutralité de ces interactions se cache l'expression d'inégalités de genre. Selon les militant.e.s, l'intervention en tant que témoin ne relève pas simplement d'un rapport d'entraide, mais constitue un acte de « résistance ordinaire » au sexisme de notre société.

Dans ces campagnes de sensibilisation, la non-intervention des témoins est souvent présentée comme le fruit d'une forme d'égoïsme, ou de la peur de subir soi-même des violences. Bien que cette critique de l'apathie des citadins se retrouve dans le traitement médiatique d'autres sujets⁶, l'explication de la non-intervention des témoins par l'indifférence est ici renforcée par les modalités de définition de ce problème public en France. Ce sont des chercheur.e.s, militant.e.s, politicien.ne.s et fonctionnaires se revendiquant explicitement du féminisme qui ont poussé les autorités à mettre la question sur l'agenda politique. Elles⁷ ont défini le problème principalement à partir du vécu de la victime et comme une violence faite aux femmes⁸. La notion de harcèlement de rue émerge ainsi au moment où s'observe une forte institutionnalisation d'un

5. Des lois de natures assez diverses ont été introduites notamment en Belgique, au Portugal, aux Pays-Bas et au Pérou. En France, la proposition de verbaliser l'« outrage sexiste », portée par Marlène Schiappa, la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, a récemment été acceptée par le Sénat.

6. Historiquement, le cas le plus connu est celui de Kitty Genovese, une jeune femme assassinée en 1964 dans le Queens, à New York, tandis que 39 témoins l'entendent crier de leurs fenêtres sans appeler la police. Cet événement a créé un énorme scandale aux États-Unis et a suscité l'intérêt de deux chercheurs en psychologie sociale, Darley et Latané, qui ont publié sur « l'effet témoin » ou le « syndrome Genovese ». Cf. Latané (B.), Darley (J.), *The Unresponsive Bystander: Why Doesn't He Help?*, New York, Appleton-Century-Crofts, 1970. En France, l'agression sexuelle d'une femme sous les yeux des autres passagers d'une rame de métro à Lille a suscité de nombreux débats sur l'apathie des témoins (« Lille : agressée dans l'indifférence en plein métro », *Le Parisien*, 25 avril 2014).

7. Dans cet article, nous utilisons « elles » pour des groupes constitués majoritairement de femmes.

8. Le cadrage du problème comme une violence faite aux femmes produit par une société sexiste peut sembler évident. Or la comparaison internationale montre que ce n'est pas toujours le cas. Aux Pays-Bas, la question du harcèlement de rue a été mise sur l'agenda politique par des partis de droite, et a été depuis le début formulée comme un problème d'ordre public lié, en grande partie, aux hommes d'origine africaine. Néanmoins, le cadrage du harcèlement de rue comme une violence se retrouve dans d'autres pays d'Europe et d'Amérique du Nord, et l'idée d'un risque d'exacerbation de celle-ci est par exemple défendue par la fondatrice de l'association américaine Hollaback!, Emily May : « *If street harassment is ok, then groping is ok. And if groping is ok, then beating is ok. And if beating is ok, then rape is ok* », Youtube « Hollaback PSA », 7 avril 2010. Leur répertoire d'action collective a été diffusé dans plusieurs pays et repris par des militant.e.s en France.

espace de la cause des femmes⁹ et une montée en puissance de la catégorie de « violence » au sein des politiques d'égalité : une nouvelle vague de mobilisations féministes contre les violences sexuelles¹⁰ a ainsi conduit à la mise en place de nouvelles lois¹¹. Le contexte politique est aussi celui de l'institutionnalisation des enquêtes de victimisation genrées intégrant une orientation féministe sur les violences interpersonnelles¹² et de l'institutionnalisation d'une approche genrée des politiques urbaines. Les politiques de « sensibilisation » contre le harcèlement de rue (campagnes d'affichage, intervention en milieu scolaire), ciblent non seulement les victimes et les auteurs de ces comportements, mais aussi leurs témoins, auxquels elles attribuent un rôle clé. Les tenants d'une telle politique expliquent la non-intervention des témoins souvent par la tendance de la société française à ne pas entièrement reconnaître le droit des femmes à l'autonomie dans l'espace public – « si elle portait une jupe si courte ou sortait si tard la nuit, c'est bien de sa faute si elle s'est fait harceler » – et à relativiser les comportements harceleurs comme relevant de la drague maladroite, ce qui dissimulerait leurs structures sexistes et pousserait à « ne pas prendre au sérieux » ce problème et ces inégalités. Il convient donc de les exposer à une lecture féministe du harcèlement de rue, afin de les conduire à intervenir dans de telles situations. Ce cadrage s'intéresse peu aux difficultés que les témoins sont susceptibles de rencontrer pour identifier, au moment d'intervenir, ces situations comme relevant bien de harcèlement.

Cet article considère un contexte spécifique où l'explication de la non-intervention par l'indifférence est mise à l'épreuve : il s'agit de séances de sensibilisation en milieu scolaire, organisées par des associations féministes. Leurs intervenant.e.s partent de l'idée que la cause de la non-intervention des élèves est qu'ils ne reconnaissent pas le harcèlement de rue comme problématique et souscrivent à des idées conservatrices rejetant la faute sur la victime. Pour encourager les élèves à intervenir, la démarche militante entend donc s'attaquer à leurs idées sexistes. Or les élèves mobilisent pendant ces séances une tout autre explication de leur inaction. Ils/elles font part d'inquiétudes quant à leur

9. Bereni (L.), « Du MLF au Mouvement pour la parité. La genèse d'une nouvelle cause dans l'espace de la cause des femmes », *Politix*, 78, 2007 ; Bereni (L.), Revillard (A.), « Movement Institutions: The Bureaucratic Sources Of Feminist Protest », *Politics & Gender*, 14 (3), 2008.

10. Le cas le plus saillant est évidemment #BalanceTonPorc/#MeToo, mais nous pouvons également noter un accroissement du nombre de participants à la marche annuelle contre les violences sexistes et sexuelles, comptant entre 20 000 et 80 000 participants le 24 novembre 2018.

11. Nous pouvons citer notamment les lois du 4 avril 2006 pour la « prévention et la répression des violences au sein du couple », du 6 septembre 2012 sur le harcèlement sexuel et du 3 août 2018 « renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes » incluant l'article sur l'« outrage sexiste ». Les féministes abolitionnistes, qui ne sont pas représentatives de l'ensemble du mouvement, mais majoritaires dans les instances du féminisme institutionnel, assimilent la prostitution à une violence. Cf. Jacquemart (A.), Jakšić (M.), « Droits des femmes ou femmes sans droits ? Le féminisme d'État face à la prostitution », *Genre, sexualité & société*, 20 (2), 2018.

12. Jaspard (M.), Brown (E.), Condon (S.), Fougeyrollas-Schwebel (D.), Houel (A.), Lhomond (B.), Maillochon (F.), Saurel-Cubizolles (M.), Schiltz (M.-A.), *Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, 2003.

capacité à définir une situation comme relevant du harcèlement, soulignant notamment que leur intervention pourrait être à son tour vécue comme une intrusion par la victime, ou comme le fruit d'un racisme internalisé, stigmatisant le comportement des hommes racisés comme « dangereux ». Une tension émerge donc entre le besoin d'intervenir pour protéger l'autonomie des personnes dans l'espace public et le risque que cette intervention devienne, à son tour, une atteinte aux libertés individuelles. Si les militant.e.s ont initialement tendance à privilégier le premier pôle de cette tension, les réactions des élèves les conduisent toutefois à développer une réflexivité vis-à-vis de ces hésitations et à adapter leur démarche.

Alors que les débats autour du harcèlement de rue soulignent qu'une partie de la résistance à la politisation de ce problème relève d'une euphémisation sexiste, cette enquête interroge l'idée que toute résistance à des politiques anti-sexistes serait nécessairement l'expression d'idées conservatrices et misogynes. Les travaux sur la démocratie sexuelle¹³, l'homo-nationalisme¹⁴ et le fémo-nationalisme¹⁵ ont mis en lumière l'influence d'idées jugées « conservatrices » ou « racistes » dans certaines politiques revendiquant la protection des droits des femmes, opérant un « othering » désignant les populations issues de l'immigration comme la menace principale à l'égalité de genre¹⁶. En particulier, plusieurs recherches sur les politiques de lutte contre les violences faites aux femmes dans les espaces publics ont montré que les jeunes femmes blanches issues des catégories moyennes ou supérieures sont au cœur de la conception de la « bonne victime », et que les agresseurs sont davantage qualifiés comme tels lorsqu'il s'agit d'hommes des catégories populaires et/ou racisés¹⁷. Ces biais ethno-raciaux au cœur des politiques publiques ont suscité des résistances au sein des populations racisées, qui dénoncent une indignation sélective et stigmatisante¹⁸.

Cet article s'inscrit dans le sillage de ces travaux, mais n'analyse pas ces tensions dans les seuls termes d'une « instrumentalisation raciste du féminisme »,

13. Fassin (E.), « National Identities and Transnational Intimacies: Sexual Democracy and the Politics of Immigration in Europe », *Public Culture*, 22 (3), 2010.

14. Puar (J. K.), *Terrorist Assemblages: Homonationalism in Queer Times*, Durham, London, Duke University Press, 2007.

15. Farris (S. R.), *In the Name of Women's Rights. The Rise of Femonationalism*, Durham, Duke University Press, 2017.

16. Bracke (S.), « From 'Saving Women' to 'Saving Gays': Rescue Narratives and their Dis/continuities », *European Journal of Women's Studies*, 19 (2), 2012, p. 239.

17. Madriz (E.), *Nothing Bad Happens to Good Girls. Fear of Crime in Women's Lives*, Berkeley, University of California Press, 1997 ; Crenshaw (K.), « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre*, 39 (2), 2005 ; Lieber (M.), *Genre, violences et espaces publics*, op. cit.

18. Guénif-Souillamas (N.), Macé (E.), *Les féministes et le garçon arabe*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2004 ; Collins (P. H.), *Black Sexual Politics. African Americans, Gender, and the New Racism*, New York, Routledge, 2004.

expression souvent utilisée dans cette littérature¹⁹. À l’instar d’autres travaux en sociologie pragmatique²⁰, il ne s’agit pas uniquement, ici, de « dévoiler » les motifs ou les préjugés conservateurs (conscients ou inconscients) – anti-immigration, racistes – dissimulés derrière un discours qui se dit féministe. Bien que ce type de dévoilement fournisse des contributions importantes à l’analyse des mobilisations pour les droits des femmes et des personnes LGBTQI+, nous soutenons que les acteurs/trices et les interactions étudiés dans ce texte requièrent un autre type d’analyse. Même si l’intériorisation de certaines idées stigmatisantes peut jouer un rôle, le cas ici mobilisé montre certaines tensions internes – et souvent difficiles à résoudre – aux politiques progressistes visant à protéger les libertés individuelles. Cet article alimente ainsi le débat sur les effets inattendus des politiques libérales dans nos sociétés²¹. Étudier la réflexivité des intervenant.e.s et leurs efforts d’adaptation permet d’analyser les ambiguïtés d’une action solidaire dans une société où le respect de l’autonomie individuelle est aussi valorisé.

Enquête

Cet article est issu d’une recherche doctorale en cours portant sur la constitution du harcèlement de rue comme problème public aux Pays-Bas et en France, pays auquel nous nous intéresserons ici. La première partie, relative à l’émergence du harcèlement de rue comme problème public en France, s’appuie sur une soixantaine d’entretiens avec des politicien.ne.s, des fonctionnaires, des juristes, des militant.e.s et des journalistes français.es. L’observation d’environ 170 réunions – organisées notamment par la Mairie de Paris, le ministère des Transports, et les principaux groupes de militant.e.s qui se sont mobilisés sur cette question, comme « Stop harcèlement de rue » (SHDR) et « Osez le féminisme » (OLF) – permet de restituer les tensions qui parcourent cette politisation. Nous nous appuyons également sur une analyse de tous les articles de presse mentionnant l’expression « harcèlement de rue » depuis 2012, date à laquelle ce terme apparaît pour la première fois dans la presse française, dans *Le Figaro*, *Le Monde*, *L’Humanité* et *Le Parisien*, ainsi que celle d’une centaine de documents cadrant l’action publique.

La seconde partie repose sur l’observation de 22 interventions organisées entre mai 2015 et décembre 2018 par SHDR dans des lycées de région parisienne,

19. Par exemple Fassin (E.), « National Identities and Transnational Intimacies », art. cit., p. 513 : « La démocratie sexuelle – ou du moins la rhétorique de la démocratie sexuelle – serait donc le prix que bien des conservateurs sont prêts à payer afin de développer un argumentaire moderne des politiques anti-immigration, qui apparaîtraient sinon comme de simples idées xénophobes et réactionnaires ». Farris (S.), *In the Name of Women’s Rights*, op. cit., p. 5 propose une analyse en termes d’une « sexualisation du racisme ».

20. Barthe (Y.) et al., « Sociologie pragmatique : mode d’emploi », *Politix*, 103, p. 186-187.

21. Blitstein (P.), Lemieux (C.), « Comment rouvrir la question de la modernité ? Quelques propositions », *Politix*, 123, 2018, p. 11.

et quatre formations internes pour de potentiel.le.s intervenant.e.s. Nous avons aussi observé plusieurs interventions organisées par l'association « Résonantes ». Nous nous focalisons ici sur SHDR, cette association étant, à notre connaissance, la seule à avoir mis en place, en région parisienne, des interventions régulières spécifiquement sur le harcèlement de rue. Les tensions observées au cours de ces interventions ont été explorées au cours de 21 entretiens menés avec des élèves, intervenant.e.s, enseignant.e.s et conseiller.e.s principaux/les d'éducation (CPE). Les séances ont eu lieu dans quatre lycées de l'Académie de Versailles, et dans deux lycées de l'Académie de Créteil, dont quatre étaient situés dans des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) au moment de l'observation. Cet échantillon correspond à la répartition des interventions de SHDR, dont environ 80 % ont lieu dans des QPV²². Les interventions s'organisant à l'initiative du lycée, cette surreprésentation des lycées en QPV ne s'explique pas par une préférence des intervenant.e.s, mais par un plus grand intérêt de ces lycées pour leur travail. Les intervenant.e.s, âgé.e.s pour la plupart d'une vingtaine d'années, sont majoritairement blanc.he.s, femmes, étudiant.e.s ou titulaires d'un BAC+3 ou plus. Elles sont non-salarié.e.s, mais SHDR reçoit en général une indemnisation par le lycée. Ce dispositif d'enquête ne vise pas à comprendre le comportement effectif des élèves confronté.e.s au harcèlement de rue ou toutes les raisons qui les empêcheraient d'agir, mais plutôt les tensions suscitées par les discours féministes et leur façon d'encourager les témoins à intervenir.

La non-intervention des témoins, une indifférence au sexisme ?

La figure du quidam apathique n'est pas spécifique au débat sur le harcèlement de rue. Elle y est néanmoins fortement mobilisée pour expliquer la non-intervention, elle-même thématisée comme une partie du problème à régler, et ce pour plusieurs raisons : la définition de ce problème public comme une violence faite aux femmes ; l'insistance sur le vécu de la victime ; et l'opposition de ces entrepreneur.e.s de causes à ce qu'elles perçoivent comme une relativisation du problème par une société sexiste. Le but ici n'est pas de proposer une analyse complète de la constitution du harcèlement de rue comme problème public, mais de montrer comment la démarche de sensibilisation des militant.e.s de SHDR s'appuie sur l'idée que la passivité des témoins vient d'une indifférence au sexisme.

La notion apparaît en France via l'importation, par des chercheuses féministes françaises, de travaux anglophones sur le « *street harassment*²³ » et sur le

22. Le niveau et la composition de chaque classe sont spécifiés en note de bas de page pour chaque citation.

23. Cf. notamment Gardner (C.), *Passing By: Gender and Public Harassment*, Los Angeles, University of California Press, 1995 ; Fairchild (K.), Rudman (L.), « Everyday Stranger Harassment And Women's Objectification », *Social Justice Research*, 21 (3), 2008.

sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public²⁴. La notion de « harcèlement dans les espaces publics » apparaît en France à partir de 2001 dans les publications de l'*Enquête nationale sur les violences faites aux femmes* (Enveff)²⁵. À partir de 2014, les associations OLF et SHDR réalisent des campagnes grand public sur le sujet. Au niveau politique, la question est prise en charge par les « féministes d'État²⁶ », qui lient le harcèlement de rue à d'autres types de violences faites aux femmes. Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des Droits des femmes dans le gouvernement Valls II, demande au Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) de produire un rapport, dont le titre illustre ce lien : l'*Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun*²⁷. À Paris, le sujet est pris en charge par Hélène Bidard, adjointe au maire chargée, depuis 2014, de l'Égalité femmes/hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains. La plupart des campagnes de sensibilisation s'inscrivent dans cette définition du harcèlement comme violence faite aux femmes, comme en atteste le titre d'une grande campagne de 2015 du ministère des Droits des femmes : « contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports ».

Qu'est-ce qui permet à ces acteurs/trices de définir le harcèlement de rue comme une violence ? La féministe américaine Carol Gardner, une des premières sociologues à avoir conceptualisé la notion de « harcèlement public », se fonde sur l'« inattention civile » analysée par Goffman. Pour ce dernier, la règle de l'inattention civile et son impératif de non-intrusion servent surtout à protéger l'usage autonome de l'espace public. Gardner définit le harcèlement public comme une violation des rites d'accès, comme l'entrée intrusive et déplacée d'un individu dans l'espace intime des autres²⁸. Pour elle, les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes impliquent que les premières soient plus souvent victimes de ces comportements intrusifs. Les féministes françaises lient la notion de harcèlement de rue à celle de « continuum des violences envers les femmes ». L'expression a été proposée à la fin des années 1980 par la sociologue britannique Liz Kelly pour inscrire le harcèlement sexuel dans un continuum avec d'autres violences comme le viol²⁹. Ce qui lie ces actes est, pour elle, le fait qu'ils relèvent d'un même rapport social fondé sur la domination masculine.

24. Gordon (M.T.), Riger (S.), *The Female Fear: The Social Cost of Rape*, London, The Free Press (Macmillan), 1991 ; Stanko (E.), « The Case of Fearful Women: Gender, Personal Safety and Fear of Crime », *Women & Criminal Justice*, 4 (1), 1993.

25. Maillolchon (F.) « Violences dans l'espace public », in Jaspard (M.) et al., *Les violences envers les femmes en France*, op. cit. ; Condon (S.), Lieber (M.), Maillolchon (F.), « Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines », *Revue française de sociologie*, 46 (2), 2005.

26. Mazur (A.), Stetson (D.), *Comparative State Feminism*, Thousand Oaks (CA), Sage, 1995 ; Revillard (A.), *La cause des femmes dans l'État*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2016.

27. HCEfh, *Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun*, 2015.

28. Notamment Gardner (C.), *Passing By*, op. cit., p. 142.

29. Kelly (L.), « The Continuum of Sexual Violence », in Hammer (J.), Maynard (M.), eds, *Women, Violence and Social Control*, Atlantic Highlands, N.J., Humanities Press International, 1987.

L'expression, d'abord élaborée dans la sphère académique³⁰, a été ensuite reprise par des associations comme SHDR et OLF. À l'origine, le continuum faisait plutôt référence au caractère répétitif du harcèlement de rue, renvoyant perpétuellement les femmes à leur vulnérabilité face à des violences sexuelles³¹. Mais cette conceptualisation du harcèlement de rue non seulement comme l'expression d'une inégalité de genre mais comme une violence liée à l'agression sexuelle et au viol, conduit souvent à une traduction de la notion de continuum comme risque de son exacerbation par les employé.e.s de l'administration et dans les débats publics³².

« La frontière entre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles est ténue. Une même agression peut commencer par du harcèlement sexiste et se poursuivre par des violences sexuelles. [...] Les transports en commun constituant un vecteur majeur de liberté pour les femmes – qui en sont davantage utilisatrices que les hommes – l'impact négatif de ce continuum de violences sur leur vie quotidienne est important³³. »

Sur les affiches d'une campagne de 2018, « Ne minimisons jamais le harcèlement sexuel. Victimes ou témoins, donnez l'alerte ! », un requin, un ours et un loup harcèlent une femme isolée³⁴. Une responsable de la RATP qui a travaillé sur cette campagne explique :

« L'idée chez nous c'était vraiment de porter un discours très fort autour de la responsabilisation de tous : le témoin a un rôle central à jouer pour alerter et pour faire en sorte que le harcèlement ne se termine pas en viol. » (Responsable de la communication institutionnelle et projets du groupe RATP, 28 mai 2018)

Les témoins sont ainsi appelés à ne pas minimiser le problème et à venir au secours de la victime. Ces affiches, illustrant des situations de chasse, mettent peu l'accent sur les difficultés que les témoins pourraient éprouver à identifier une situation comme relevant ou non du harcèlement.

30. Lieber (M.), *Genre, violences et espaces publics*, op. cit. ; Condon (S.), Lieber (M.), Maillolchon (F.), « Insécurité dans les espaces publics », art. cit.

31. C'est dans ce sens que M. Lieber (*Genre, violences et espaces publics*, op. cit.) propose de comprendre le terme.

32. Certains auteurs/trices dénoncent cependant une tendance à exagérer les risques d'exacerbation. Par exemple, C. Gayet-Viaud (« La femme autonome et l'homme galant. Intransigeances du respect et acrobaties de l'égard dans la civilité urbaine », in Jouan (M.), dir., *Comment penser l'autonomie. Entre compétences et dépendances*, Paris, PUF, 2010, p. 392) reproche à Gardner une logique du soupçon *a priori* dans les rapports de genre, en adoptant un paradigme établi depuis la « perspective du pire » (en l'occurrence, l'horizon du viol), qu'elle compare avec la théorie de la vitre brisée.

33. HCEfh, *Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun*, op. cit., p. 5. Dans *Projet Crocodiles*, une bande dessinée et Tumblr sur le harcèlement de rue souvent reprise dans les médias et par des militant.e.s en France, le dessinateur Thomas Mathieu décrit également plusieurs scènes dans lesquelles la réaction d'une victime ou d'un témoin provoque des violences plus graves (cf. p. 26-27 et p. 30-31).

34. Île-de-France Mobilités, la RATP et la SNCF, « Ne minimisons jamais le harcèlement sexuel. Victimes ou témoins, donnez l'alerte ! », 5 mars 2018.

Malgré des dissensions au sein du milieu féministe³⁵, ces différents acteurs/trices ont un point commun : le harcèlement de rue est défini à partir du vécu de la victime et comme violence liée à des inégalités structurelles entre les femmes et les hommes³⁶. Dans les espaces numériques créés par *Paye ta shnek*, *Hollaback!* ou SHDR, ce sont surtout les victimes qui font part de leur vécu. Les enquêtes de victimation conduites par l'équipe Enveff³⁷, la FNAUT³⁸, et l'équipe Virage³⁹ ainsi qu'un Avis du HCEfh⁴⁰ relaient principalement la parole de ces dernières. Ces dispositifs participent à la traduction de l'expérience de ces femmes d'« un malaise vécu en injustice »⁴¹. Par ailleurs, dans les récits partagés par les victimes, l'idée que la non-intervention participe d'une minimisation du problème et d'un manque de solidarité avec les victimes s'impose aisément, comme en témoigne par exemple la couverture médiatique d'une enquête de victimation réalisée pour la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) en 2016.

« 85 % des Parisiennes sont persuadées que leur éventuelle agression se ferait dans l'indifférence générale, contre 65 % des femmes en moyenne⁴². »

« Les témoins interviennent peu. Et les personnes qui interviennent ce sont des femmes, c'est-à-dire ce sont des femmes qui sont solidaires entre elles et qui interviennent plus. » (Vice-présidente de la FNAUT, 14 mars 2018)

Pour combattre la relativisation du phénomène, les « propriétaires » du problème public⁴³ mettent ainsi l'accent sur le fait que les femmes, dans ces situations, ne sont pas simplement importunées, mais victimes d'une violence. L'homme, de son côté, n'est pas seulement maladroit, mais agresseur. Dans cette optique, le témoin de la situation n'assiste pas à un malentendu mais à une

35. Des associations féministes anti-racistes comme *Lallab* se sont notamment exprimées contre certains discours féministes sur le harcèlement de rue, et contre sa pénalisation, en soulignant les effets de stigmatisation de certaines populations (racisées) et certains quartiers (populaires), <http://www.lallab.org/8-raisons-de-sopposer-a-la-penalisation-du-harcèlement-de-rue/> Les membres de SHDR se sont exprimés contre cette stigmatisation lors du débat autour du harcèlement dans le quartier La Chapelle-Pajol.

36. Saguy (A.), *What is Sexual Harassment? From Capitol Hill to the Sorbonne*, Oakland, University of California Press, 2003 montre que si le problème public de harcèlement sexuel au travail a été défini comme une forme de discrimination aux États-Unis ; en France il a également été défini comme une violence.

37. Maillolchon (F.), « Violences dans l'espace public », *op. cit.* ; Condon (S.), Lieber (M.), Maillolchon (F.), « Insécurité dans les espaces publics », *op. cit.*

38. FNAUT, *Étude sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles faites aux femmes dans les transports publics*, 2016.

39. Lebugle (A.) et l'équipe Virage, « Les violences dans les espaces publics touchent surtout les jeunes femmes des grandes villes », *Population & Sociétés*, 550, 2017.

40. HCEfh, *Avis sur le harcèlement sexiste*, *op. cit.*

41. Boussaguet (L.), « Les "faiseuses" d'agenda. Les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe », *Revue française de science politique*, 59 (2), 2009, p. 228.

42. Le Figaro, 29 octobre 2014, « Transports publics : Paris dans le top 15 des villes les moins sûres pour les femmes ».

43. Gusfield (J.), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2009.

agression. La non-intervention est le fruit de la socialisation sexiste des individus, qui dissimule le caractère violent du harcèlement en l'associant à une plaisanterie ou à une drague maladroite.

Combattre l'indifférence en s'attaquant au sexisme

C'est à partir de cette explication que les militant.e.s de SHDR organisent leurs interventions auprès des lycéens. Les conseils pratiques donnés pour passer à l'acte reprennent souvent des outils développés par des associations américaines comme *Hollaback!*, en particulier ceux issus de sa campagne « *We've got your back* », s'adressant spécifiquement aux témoins potentiel.le.s de situations de harcèlement. Ces outils sont utilisés dans des formations destinées au personnel de bars ou de festivals, des interventions en lycées, des actions dans la rue, auprès du personnel des transports publics, ainsi que dans des formations ouvertes au public. Pour encourager les élèves à intervenir en tant que témoins il faut donc, selon l'association, s'attaquer principalement aux idées sexistes des élèves. Auprès de ces derniers, les militant.e.s sont obligé.e.s d'expliquer ce qu'elles pensent être le problème et les raisons de la non-intervention des témoins.

« Dans notre société, les gens, ils ne prennent pas au sérieux le problème du harcèlement de rue quoi. Ils disent "Oui, c'est juste de la drague, c'est rien, c'est..." Donc dans ces classes, c'est sur ça qu'il faut travailler. Ils ne voient pas pourquoi le harcèlement est un problème. Et c'est pour ça qu'ils font rien quand ils sont témoins. » (Conversation avec une militante de SHDR avant une intervention, 4 avril 2016)

C'est à partir de cette explication que les intervenant.e.s parlent aux élèves :

« Les gens sont souvent dans un truc "tant que ce n'est pas ma sœur c'est pas mon affaire". Mais en fait ça ne devrait pas être comme ça. » (Intervenante, lycée en QPV Val-de-Marne, 7 décembre 2015, UFA (Unité de Formation en Alternance) coiffure/mécanique 2^e, 8/11⁴⁴)

Dans ces extraits, la réaction du type « ce n'est pas mon affaire » est comprise comme un manque d'empathie. Les militant.e.s sont régulièrement confortées dans cette explication par certaines réactions qu'elles jugent sexistes : « Ça

44. 11 élèves dont 8 non-blancs. Dans les notes suivantes, cette proportion sera exprimée sous forme de fraction, ici 8/11. Le terme non-blanc est utilisé parce qu'il est souvent mobilisé par les élèves. Nous le mobilisons comme élément de contexte important, et non pas pour suggérer qu'il explique à chaque fois le discours des élèves. Nous n'utilisons pas cet élément pour les intervenant.e.s afin de protéger leur anonymat (voir la section Enquête pour une caractérisation générale des intervenant.e.s). Par rapport au terme « racisé » cette expression a l'avantage d'être plus précise et de ne pas suggérer que les personnes blanches ne sont pas racisées (un problème soulevé dans les Whiteness studies). Pour une discussion de l'usage de ces catégories à l'école, cf. Lorcerie (F.), « École et ethnicité en France : pour une approche systémique contextualisée », *SociologieS*, 2011.

m'arrive de dire que c'est une pute si elle a une jupe super-courte » (Garçon, 15/parents d'origine algérienne, lycée en QPV Val-de-Marne, 3 décembre 2015, UFA mécanique/hôtellerie/français langue étrangère 2^e, 27/35) ; « Il y a des filles elles aiment bien se faire harceler. Elles prennent une attitude provocante pour justement attirer les hommes » (Fille 16/blanche, lycée en QPV Seine-Saint-Denis, 4 avril 2016, 39/52). De la part des filles, ces déclarations expriment souvent une distinction entre les « bonnes filles » qui réussissent à échapper à ces violences grâce à leur comportement, et les « mauvaises filles » qui deviennent victimes de harcèlement⁴⁵. Ces réactions attestent effectivement d'un refus du droit total à l'autonomie dans l'espace public. En outre, les élèves expriment aussi la peur de voir la violence se retourner contre eux, ce qui constitue un frein à l'intervention reconnu par les militant.e.s.

Quand les élèves résistent : la non-intervention comme respect de l'autonomie des autres

Les élèves font cependant part d'autres inquiétudes. En effet, elles/ils semblent souvent adhérer à l'idée que le sexisme et le harcèlement de rue sont des problèmes importants, bien que cette critique ne soit pas unanime. Mais même les élèves qui expriment leur accord concernant l'importance du problème disent éprouver des difficultés dans l'identification d'une situation de harcèlement : « Je ne dis pas que le harcèlement n'est pas un problème, c'est juste : comment je peux savoir si la fille se sent harcelée ou pas ? » (Garçon, 14/non-blanc. Lycée en QPV Seine-Saint-Denis, 4 avril 2016, 39/52). Elles/ils expriment les mêmes difficultés lors des interviews, quand ils/elles ne sont pas face aux intervenant.e.s :

« Ce que je n'avais pas compris, les gens de Stop elles disaient qu'il faut qu'on intervienne pour qu'il n'y ait pas de harcèlement. [...] Je suis d'accord c'est horrible le harcèlement. [...] Mais quand t'es dans le métro et tu vois quelque chose, tu ne sais pas. Peut-être elle aime bien. Parfois moi j'aime bien quand un mec me parle. Je sais pas c'est difficile » (Entretien fille, 15/non-blanche. Lycée en QPV Val-de-Marne, 7 décembre 2015)

Avant de même penser à la possibilité de venir au secours de la victime, le témoin doit d'abord percevoir les signes lui permettant d'assimiler la situation à du harcèlement, et identifier un besoin de la part de la victime. Ce premier moment, où un trouble doit à être défini et qualifié⁴⁶, ne relève pas de la seule psyché du témoin, mais dépend du contexte. Alors que les militant.e.s tendent

45. Isabelle Clair traite de ces mécanismes dans l'usage de blagues sexistes entre filles : « S'insulter entre filles. Ethnographie d'une pratique polysémique en milieu populaire et rural », *Terrains & travaux*, 31 (2), 2017.

46. Bidet (A.) *et al.*, « Publicité, sollicitation, intervention. Pistes pour une étude pragmatiste de l'expérience citoyenne », *SociologieS*, 2015. Voir aussi C. Gayet-Viaud sur « l'intervention civile » : « La moindre des choses. Enquête sur la civilité urbaine et ses péripéties », in Berger (M.), Cefaï (D.), Gayet-Viaud (C.), dir., *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, Peter Lang, 2011.

à définir le harcèlement à partir du vécu de la victime (« Je me sentais harcelée⁴⁷ »), rapporté de façon rétrospective et *a posteriori*, le passant ordinaire doit souvent décider dans le feu de l'action et sans énonciation explicite de la victime, si l'interaction qu'il observe pose problème ou non.

Or l'identification d'une situation comme problématique semble difficile pour de nombreux élèves, qui disent se sentir parfois incapables de trancher. Elles/Ils donnent à entendre la peur de se tromper, d'avoir mal défini la situation et de « passer pour un con », en découvrant, après être intervenu, « qu'en fait c'était son copain, ou qu'elle a trouvé le type plutôt amusant ». Tandis que les débats publics considèrent rarement ces difficultés de qualification, elles sont fréquemment exprimées par les adolescent.e.s. Les militant.e.s répondent qu'il n'est pas grave de se tromper et que les conséquences négatives d'une non-intervention à tort sont beaucoup plus importantes que celles d'une intervention à tort. Afin de transformer une règle puissante du fonctionnement des rapports en public – l'inattention civile –, elles livrent des témoignages de gens traumatisés par le fait qu'on ne leur ait pas porté assistance.

« Je pense que c'est quand même beaucoup moins grave de passer pour un con plutôt que de laisser une agression se dérouler parce que vous ne vouliez pas passer pour un con. Moi je l'ai déjà fait aussi, pareil, bah je me suis gourée, enfin elle connaissait le type. Je suis allée voir j'ai dit "excusez-moi, il vous... ?" Et en fait il avait juste, il était juste un peu pété. Elle a fait "Non, non il n'y a pas de souci". Mais je suis sûre, la fille, elle m'a fait un sourire, enfin c'était de la reconnaissance vraiment. » (Intervenante, lycée en QPV Val-de-Marne, 3 décembre 2015, DIMA 3^e/Hôtellerie 1^{re}, 22/25)

L'intervenante conteste ici l'idée qu'une intervention à tort soit nécessairement perçue négativement par la personne que l'on pensait « victime ». Une victime peut d'ailleurs faire mine d'ignorer une agression, de peur qu'une réaction ou un appel à l'aide exacerbe l'agressivité du harceleur. Ainsi, le fait qu'une femme n'indique pas clairement qu'elle est victime d'une agression ne signifie pas qu'elle ne veut pas ou n'a pas besoin d'être aidée. Les intervenant.e.s soulignent qu'une agression sexuelle peut par exemple provoquer un « effet de sidération » chez la victime. Les témoins sont donc encouragé.e.s et être proactifs/ves et à chercher à établir si un accord de surface traduit une approbation véritable ou une détresse⁴⁸.

La perspective du continuum met l'accent sur le dérapage possible de ces situations en une violence physique, ce que les élèves trouvent exagérément pessimiste. Un élève exprime sa confusion :

47. D'autant plus qu'on a longtemps accordé toute l'attention aux hommes, plus qu'aux victimes, pour qualifier ces situations.

48. Goffman (E.), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1973, p. 20.

« Ça m'arrive assez souvent que je siffle une fille, et que bon... la fille finit par me donner son numéro et on se voit quelques jours plus tard. [...] Mais parfois aussi elle m'engueule [...] Du coup quand je vois des trucs je ne sais pas trop quand intervenir en fait : quand est-ce qu'elle aime bien ? Et quand c'est... bon, du harcèlement ? » (Interview garçon, 16/non-blanc. Lycée en QPV Val-de-Marne, 7 décembre 2015)

Leur refus de la formulation du harcèlement de rue en termes de continuum de violences mène également les élèves à mettre l'accent sur les problèmes d'identification de la situation, là où l'attachement des militant.e.s à ce prisme les rend au contraire peu sensibles à ceux-ci : « Si tu ne sais pas faire la différence entre la drague et le harcèlement, c'est probablement mieux que tu arrêtes de draguer » (Intervenante, lycée (non-QPV) Hauts-de-Seine, 7 mai 2015, 6/73).

Or la qualification de ces situations comme relevant de la violence est souvent faite *ex post facto* : on ne sait qu'une fois l'exacerbation advenue que la situation initiale faisait partie d'un continuum de violences. Cette vision de la situation ne correspond pas à la qualification *in situ* que doit opérer le témoin. Plusieurs élèves disent ne pas savoir, en situation, quelle direction prendra l'interaction. Pour elles/eux, le sifflement peut ouvrir la voie à des agressions verbales et physiques, comme à l'échange de numéros de téléphone et à un rendez-vous quelques jours plus tard : ces situations peuvent tout aussi bien s'inscrire dans un continuum de violences que dans un continuum de félicité. En exprimant ces inquiétudes, les élèves suggèrent que leur passivité ne relève pas nécessairement d'une faiblesse morale. La crainte d'être perçu.e comme intrusif/ve est renforcée par la réaction des filles, qui sont souvent réticentes à se considérer et se voir désignées comme « victimes » ou vulnérables, dépendantes d'une aide extérieure. Elles sont nombreuses à exprimer le sentiment qu'en encourageant l'intervention des témoins, les militant.e.s les placent dans un rôle passif qui leur déplait.

« Mais pourquoi on a besoin de quelqu'un pour nous aider ? Moi, quand je dis non, les gens ils comprennent que c'est non. Un truc qui me dérange, pourquoi vous venez ici nous dire que nous on est victimes ? Moi j'en ai pas besoin que quelqu'un vienne m'aider. » (Fille, 15/non-blanc. Lycée en QPV Seine-Saint-Denis, 4 avril 2016, 39/52)

Cette élève refuse de reconnaître une vulnérabilité liée à son genre. Elle revendique un droit à l'indifférence civile⁴⁹, au respect de son autonomie et de sa tranquillité. L'encouragement des témoins à intervenir présuppose en effet, *a contrario*, une « victimisation⁵⁰ ». La constitution du harcèlement de rue en

49. Goffman (E.), *Comment se conduire dans les lieux publics*, Paris, Economica, 2013.

50. Ici le terme « victimisation » n'a pas de connotation normative : elle pointe simplement le processus social consistant à désigner quelqu'un comme la victime de quelque chose. Cf. Barthe (Y.), *Les retombées du passé, Le paradoxe de la victime*, Paris, Seuil, 2017.

problème public s'étant concentrée sur le harcèlement sexuel des femmes par les hommes, les femmes sont souvent les premières à être victimisées. On voit dans ces extraits comment les filles qui ne veulent pas être définies comme victimes mettent l'accent sur la capacité des individus dans l'interaction – en l'occurrence la femme (« la victime » dans le vocabulaire des militant.e.s) et l'homme (« l'agresseur ») – à gérer seuls la situation. Plusieurs recherches ont analysé le stigmate que peut présenter pour les femmes cette étiquette de victime⁵¹, phénomène renforcé pour des femmes qui font partie d'un groupe stigmatisé. Dans le cas des femmes afro-américaines, Collins conclut que celles-ci « apprennent à “assumer la position”, à subir la violence sexuelle sans “laver son linge sale en public” en dénonçant des hommes afro-américains⁵² ». Selon les membres de SHDR, ces résistances à la victimisation ne viennent pas seulement d'une volonté d'autonomie des filles, mais aussi d'une timidité incorporée, les filles étant plus réticentes à attirer l'attention sur elles et à créer des problèmes.

« Une grande majorité des femmes n'en a pas conscience et subit ça juste. Elles ne vont rien dire parce qu'elles ne voient pas le problème, ou elles ont peur de faire chier les gens. [...] C'est parce que dans la société c'est accepté, à travers beaucoup de choses qui se passent dans la société, des images qui sont renvoyées et qui font qu'on trouve ça normal. » (Militante, lycée en QPV Val-de-Marne, 3 décembre 2015, DIMA 3^e/Hôtellerie 1^{re}, 22/25)

Gardner évoque en ce sens des stratégies de « *public blandness* » et d'adaptation réalisées de sorte à passer autant que possible inaperçues⁵³. Si la victime ne reconnaît pas qu'elle a besoin d'aide et ne le montre pas aux autres, elle va difficilement susciter l'intervention d'un témoin. Les militant.e.s s'efforcent donc de montrer que les victimes de harcèlement de rue ont, parfois en dépit de leur propre perception, un réel besoin d'aide, et, très souvent, ne peuvent pas « se débrouiller toutes seules ». Pour ce faire, elles évoquent des situations qui mobilisent le continuum des violences – et les violences très graves qui en sont l'aboutissement, de sorte à renforcer la position victimaire.

« Il y a des situations de harcèlement qui mènent au viol. Ça peut arriver dans le métro. Il faut s'attaquer à ça parce que sinon on ne sait pas où ça mène. » (Militante, lycée (non-QPV) Hauts-de-Seine, 7 mai 2015, 6/73)

Cette interprétation contraire bien sûr celle des lycéennes, qui se disent capables de gérer la situation elles-mêmes et d'éviter le conflit.

51. Bumiller (K.), « Victimes dans l'ombre de la loi. Une critique du modèle de la protection juridique », *Politix*, 94, 2011.

52. Collins (P.H.), *Black Sexual Politics*, *op. cit.*, p. 228 (notre traduction). Cf. aussi Crenshaw (K.) « Cartographies des marges », *art. cit.*, p. 56.

53. Gardner, *Passing By*, *op. cit.*, p. 21-25.

À la peur de l'intrusion s'ajoute ici une autre crainte : celle de reconduire ou de renforcer (même malgré soi) des stéréotypes sociaux et/ou raciaux. L'idée est que la qualification du harcèlement ne serait pas toujours dépourvue de perceptions socialement sélectives.

« Je me rappelle, il y a quelques mois, il y avait deux mecs qui la “harcelaient” entre guillemets. J’ai dit quelque chose genre “hé laissez-là tranquille”. Mais du coup les mecs ils m’ont répondu que je suis raciste, qu’ils étaient juste en train de parler avec la fille. Comme moi, moi je suis blanc, je ne sais pas, j’étais mal à l’aise et je ne savais pas trop quoi dire. » (Garçon, 15/blanc. Lycée en QPV Val-de-Marne, 7 décembre 2015, mécanique/coiffure 2^e, 21/25).

Nous avons observé que la crainte de stigmatiser les personnes racisées, accusées de harcèlement, est surtout fréquemment exprimée par des élèves qui s'identifient comme blancs dans des classes avec une population très multiculturelle. La proximité avec des élèves qui risquent être l'objet de stigmatisation raciste semble donc renforcer la crainte de subjectivité chez des élèves. Certaines interactions peuvent plus fortement solliciter l'attention du fait de l'allure et de l'apparence générale des personnes concernées. La peur d'être accusé.e de racisme s'ajoute ainsi à la crainte de l'intrusion. Elijah Anderson note que « la couleur de peau devient souvent une frontière sociale, qui complique grandement les interactions en public ; la peau blanche se voit communément associée à la civilité et à la confiance, et la peau noire, au danger et à la méfiance⁵⁴ ».

Bien que les élèves expriment parfois des idées considérées comme sexistes par les militant.e.s, leurs réticences ne peuvent donc pas être simplement comprises comme un affrontement entre deux mondes – une défense du droit des femmes et des personnes LGBTQI+ à un usage libre et non restreint de l'espace public du côté des militant.e.s féministes, et un refus de ce droit à l'autonomie, expression d'idées sexistes du côté des élèves. Cette enquête, menée en grande partie dans des lycées peu favorisés et socialement mixtes, nous invite également à relativiser l'image, récurrente dans les débats publics, d'un sexisme plus prégnant chez les jeunes des quartiers populaires⁵⁵. Les élèves partagent souvent l'idée que le harcèlement et le sexisme sont des problèmes importants. Leurs réticences reposent sur des conceptions partagées avec celles qui portent les combats des militant.e.s : un souci de respecter l'autonomie individuelle qui était aussi au fondement de la définition initiale du harcèlement de rue par Carol Gardner. Les élèves ont ainsi fortement intériorisé la peur, typique des sociétés libérales, d'être accusé.e.s d'intrusion dans la sphère personnelle d'autrui⁵⁶. Ces

54. Anderson (E.), « La canopée cosmopolite », ce numéro.

55. Voir aussi Guénif-Souilamas (N.), Macé (E.), *Les féministes et le garçon arabe*, op. cit.

56. Goffman (E.), *Comment se conduire dans les lieux publics*, op. cit.

réactions constituent une épreuve⁵⁷ de l'idée initiale des militant.e.s, qui réduisait la non-intervention à une acceptation du sexisme.

La réflexivité des militant.e.s : de l'intervention directe à la distraction

Les réactions des élèves, ainsi que leur participation aux débats publics, amènent peu à peu les militant.e.s de SHDR à reconsidérer leur interprétation de la non-intervention des témoins :

« Les élèves, ils disent souvent que “Ce n'est pas mon affaire”. C'est vrai qu'au début on voyait ça surtout comme, ils s'en fichent en fait. Mais ils disent ça pas forcément parce qu'ils s'en fichent. En fait souvent ils s'en fichent pas. Mais ils sont souvent timides, ils ont peur de gêner. » (Militante SHDR, 17 décembre 2018)

Les classes marquées par une forte mixité sociale, où cette inquiétude est souvent exprimée, constituent un contexte d'apprentissage important pour les militant.e.s, qui les conduit progressivement à adapter leur discours – y compris dans des écoles plus favorisées – en reconnaissant que l'intervention peut être perçue comme trop invasive ou paternaliste. Certain.e.s sont également amené.e.s, au fil de leurs échanges avec les élèves, à réfléchir aux biais et aux préjugés qui peuvent contribuer à définir des situations comme relevant du harcèlement de rue. C'est ce qu'exprime un jeune homme au cours d'une réunion de SHDR :

« Moi ça m'arrive assez souvent d'intervenir. Mais ça m'est arrivé plusieurs fois qu'ils disent tout d'un coup que tout va bien. Tout d'un coup tout va bien, et le mec il me traite de raciste. » (7 décembre 2016)

La facilité, acquise via le regard militant, à qualifier un acte comme relevant du harcèlement se trouve alors parfois questionnée, au sein même de l'association :

« Ça m'arrive souvent d'intervenir, de dire aux mecs “Hé laissez-la tranquille”. Mais après si j'y réfléchis, la plupart des cas où je suis intervenu c'était un mec de banlieue. Je ne sais pas si c'est qu'ils le font plus souvent, ou si je suis juste plus alerte quand je vois un mec de banlieue aborder une fille. » (Militante, réunion SHDR, 6 septembre 2017).

À partir de 2016, ce collectif commence à utiliser un dépliant repris de la campagne « *We've got your back* » de l'association américaine *Hollaback!*, les « 5 D's », pendant ses interventions : *Direct*, *Distract*, *Delegate*, *Delay* et

57. Lemieux (C.), *La sociologie pragmatique*, Paris, La Découverte, 2018, p. 39 : « Est épreuve, en somme, toute situation au cours de laquelle des acteurs font l'expérience de la vulnérabilité de l'ordre social, du fait même qu'ils éprouvent un doute au sujet de ce qu'est la réalité. »

*Document*⁵⁸. L'association y distingue cinq manières d'intervenir dans des situations de harcèlement de rue en tant que témoin. Le premier D correspond à l'approche sous forme de confrontation, qui dominait au début de la démarche militante :

« DIRECT

Vous pouvez répondre et confronter directement la personne qui harcèle. Cette tactique peut être risquée : le-a harceleur-se peut se retourner contre vous et aggraver la situation. Avant de l'appliquer, posez-vous ces questions :

Suis-je physiquement en sécurité ?

La personne harcelée est-elle physiquement en sécurité ?

Est-il possible que la situation dégénère ?

Si la réponse est négative, vous opterez pour la méthode Direct. Voici quelques phrases que vous pouvez utiliser :

“C'est irrespectueux”

“Laissez-le/la tranquille !”

“C'est du harcèlement, vous n'avez pas le droit”

Vous pouvez également interpellier directement la victime : “Est-ce que cette personne vous importune ?” »

L'approche directe implique un fort jugement moral et une confrontation avec l'agresseur. Cette réponse « directe » peut être comprise comme le commencement d'une dispute de politesse⁵⁹ : le basculement d'une interaction de l'indifférence civile à l'affrontement, « faire une scène⁶⁰ » revient à sanctionner le harceleur.

« Faire le scandale c'est aussi dire au mec : ton comportement est inacceptable. Et c'est dire aux gens dans la rame : “c'est pas normal”. » (Intervenante, Lycée en QPV Yvelines, 8 avril 2016, 56/75).

Ces militant.e.s suggèrent qu'en rendant publique la situation, les témoins n'aident pas seulement la victime en désamorçant l'agression, mais rendent également visible la portée politique d'interactions jugées initialement « innocentes » : intervenir serait un acte politique et anti-sexiste. Cette approche a initialement été privilégiée par les groupes de militant.e.s en France. Les retours reçus par les militant.e.s vis-à-vis de leur démarche les ont amené.e.s à la réévaluer :

« On s'est rendu compte qu'intervenir en situation de harcèlement n'est pas toujours facile, et qu'il y a un vrai risque que ça se passe mal quoi. Déjà, il faut bien sûr dire qu'il ne faut pas entrer dans un processus de séduction toi-même.

58. <http://www.stopharcelementderue.org/je-suis-temoin-que-faire/>

59. Gayet-Viaud (C.), « Les disputes de politesse dans l'espace urbain : quand la politesse tourne à la violence », in Moïse (C.), Schultz-Romain (C.), dir., *De l'impolitesse à la violence verbale*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 2.

60. Goffman (E.), *La mise en scène de la vie quotidienne*, op. cit.

Mais c'est vrai, on peut se tromper... [...] C'est pourquoi on a décidé de conseiller plutôt ce qu'on appelle le Distract. » (Militante SHDR, 17 décembre 2018).

Avertir qu'il serait déplacé d'entrer dans un processus de séduction avec la victime prolonge l'idée que l'intervention peut être trop envahissante, et attenter à l'autonomie de la personne. Les approches dites indirectes ont ainsi pris une place croissante dans le répertoire militant, figurant par exemple de plus en plus clairement sur leurs affiches, leurs campagnes et lors des séances de sensibilisation.

« DISTRACT

La distraction est une méthode permettant de faire dérailler la scène de harcèlement en l'interrompant. L'idée est d'attirer l'attention de la personne qui harcèle, sans lui parler de la situation mais de quelque chose de complètement différent :

Prétendez être perdu-e, demandez l'heure... tout en prêtant toujours attention à sa réaction.

Continuez ce que vous étiez en train de faire mais placez-vous entre la personne qui harcèle et la personne ciblée.

Provoquez accidentellement une agitation : renversez du café, signalez un événement bénin non loin.

Par ailleurs, il vous est également possible de détourner la personne victime du-de la harceleur-se en prétendant la connaître "Hey, Julie ! ça fait longtemps ! Que deviens-tu ?" La personne qui est harcelée comprendra certainement vos intentions et entrera dans votre jeu et la personne qui harcèle aura des chances d'être prise au dépourvu. »

Souvent, les militant.e.s de SHDR conseillent l'usage de ruses pour transformer la situation, au lieu d'un rappel explicite aux normes de civisme. La distraction ne sanctionne pas directement le harceleur : elle laisse le choix à la « victime » de refuser l'aide, ce qui est plus aisé que dans les situations où un témoin utilise une approche « directe ». Pour beaucoup de militant.e.s, ces nouvelles stratégies permettent de mieux prendre en compte les deux phénomènes empêchant l'intervention : les réticences à se dire et à se montrer « victime » de harcèlement, ainsi que les difficultés de la qualification de la situation par les témoins. Certain.e.s militant.e.s considèrent cependant que ces façons d'intervenir perdent de vue la dimension politique que constituait l'acte de « faire une scène », qui permettait de sanctionner le harceleur :

« Maintenant on dit souvent aux gens, dans les écoles et ici au festival, que l'intervention indirecte est souvent plus judicieuse. Mais à la base on avait quand même ce collectif parce qu'on en a marre des agresseurs, qu'il faut leur dire qu'ils arrêtent. [...] Et là on finit par dire aux gens d'y aller doucement, voilà indirect, pour surtout pas blesser M. Agresseur. » (Militante, action à la *Fête de l'Humanité*, 15 septembre 2018)

Pour les militant.e.s, ces méthodes indirectes doivent donc aller de pair avec un discours expliquant que ces interactions sont le produit d'une société sexiste.

C. Gayet-Viaud analyse une tentative similaire d'encouragement à l'intervention de témoins par le collectif « Morts de la Rue », qui incite les gens à apporter de l'aide aux personnes sans abri⁶¹. Ce collectif essaie de créer une attention accrue à l'autre en suggérant un lien intime avec lui et en valorisant un rapport de voisinage : le sans-abri n'est pas un inconnu effrayant, mais une personne en difficulté « en bas de chez soi ». Les dépliants de SHDR et d'autres collectifs luttant contre le harcèlement de rue mettent toutefois en garde contre les risques d'intrusion, appelant à ne pas intervenir de manière trop directe, et surtout à ne pas prolonger le contact avec la victime en tentant d'établir un rapport intime avec elle. C'est justement la proximité qui pose problème dans les situations fortement genrées de harcèlement de rue. Les militant.e.s critiquent ainsi les comportements du type « chevalier servant ». Elles soulignent, ce faisant, le rôle que joue l'indifférence civile dans la protection de l'espace personnel des femmes. Elles expriment, vis-à-vis des témoins, une demande plus forte du respect de l'autonomie individuelle et une injonction à ne pas « exploiter la position de communication⁶² ». Cette approche les enjoint à ne pas être indifférents, mais aussi à rester vigilants à ne pas surinvestir émotionnellement la situation, ce qui les amènerait à exercer un contrôle social trop fort. Tandis que C. Gayet-Viaud montre, avec l'exemple du collectif « Morts de la Rue », la possibilité d'une ouverture vers l'autre, d'un « concernement⁶³ » par la proximité, SHDR essaie de susciter une solidarité qui ne passe pas par la création d'un lien intime. Ainsi, ces associations ne peuvent pas utiliser les mêmes stratégies qu'un collectif appelant à un concernement pour des personnes majoritairement masculines⁶⁴. La personne qui intervient dans une situation de harcèlement de rue doit rester un « quidam », et l'espace public doit demeurer un « monde d'étrangers⁶⁵ ».

Conclusion

Cet article porte un « intérêt pour les effets inattendus, et parfois paradoxaux, des réformes “modernisatrices”⁶⁶ ». Comme une grande partie des acteurs/trices investi.e.s dans le problème public du harcèlement de rue, les militant.e.s

61. Gayet-Viaud (C.), « Du côtoiement à l'engagement : la portée politique de la civilité. L'activité pédagogique de Morts de la Rue », *Mouvements*, 65 (1), 2011.

62. Goffman (E.), *Comment se conduire dans les lieux publics*, *op. cit.*, p. 156.

63. Boltanski (L.), *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1993.

64. Ces dernières années, Paris a connu une forte augmentation de femmes et d'enfants à la rue. Au moment de l'écriture de l'article cité ici, cette population était néanmoins encore largement masculine.

65. Lofland (L.H.), *A World of Strangers: Order and Action in Urban Public Space*, New York, Basic Books, 1973.

66. Blitstein (P.), Lemieux (C.), « Comment rouvrir la question de la modernité ? », *art. cit.*, p. 11.

d'associations féministes qui font de la sensibilisation en milieu scolaire partent initialement d'une explication de la non-intervention comme d'un refus du droit à l'autonomie des femmes. Ce serait donc surtout à leur non-reconnaissance du problème et à une tendance à blâmer la victime, produits de leurs idées « sexistes », qu'il faudrait attaquer. Au fil des séances, elles reconnaissent que les hésitations des élèves sont souvent le fait d'une peur que leur intervention empiète sur l'autonomie d'autrui. Les approches « indirectes » sont alors préconisées afin de mieux prendre en compte cette tension, mais celles-ci sont, selon d'autres militant.e.s, la première étape vers un autre risque : en ne sanctionnant pas le harceleur, elles dépolitiserait le problème. Nous n'entendons pas dévoiler les présupposés conservateurs ou le nationalisme sexuel dissimulé derrière la démarche féministe des militant.e.s, mais plutôt pointer les tensions internes produites par une politique « progressiste » qui défend l'autonomie individuelle.

Les tensions qui émergent lors de ces interventions en classe attestent des difficultés mais aussi des possibilités de solidarité dans une société libérale. Autour de ces encouragements à l'intervention des témoins s'observe une tension entre l'exigence de solidarité, ce que Jane Jacobs appelle les *eyes on the street*⁶⁷, et le risque que celle-ci soit vécue comme une intrusion. Ce risque est particulièrement saillant dans des situations où les rapports de genre et la question de la stigmatisation sont au cœur de l'interaction. Il faut donc que le témoin évite soigneusement les deux risques d'intrusion et de non-assistance : « le retrait apathique d'une part, l'ingérence intolérante d'autre part⁶⁸ ». La qualification *in situ* des témoins est souvent trop lente pour pouvoir répondre à la peur des victimes, tandis que la qualification de cette interaction comme s'inscrivant dans un continuum des violences ne peut souvent être faite qu'*ex post*. Il nous semble important que la sociologie des violences faites aux femmes, ainsi que les politiques visant à stimuler l'intervention des témoins, prennent en compte ces différences de vécu et de définition de la situation entre la victime et le témoin, sans se borner à expliquer la non-intervention par l'égoïsme ou la lâcheté.

L'espace public est devenu un nouveau front dans la lutte contre le harcèlement, et la rue, un des principaux espaces où se déploient les enjeux politiques des débats sur l'émancipation des femmes et la stigmatisation des personnes migrantes. Depuis août 2018, ce que Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, définit comme « outrage sexiste » a été l'objet d'une nouvelle loi, qui permet de verbaliser ses auteurs. Les débats autour de cette pénalisation provoquent les mêmes questionnements sur le risque de profilage ethnique et de répression sélective des auteurs de harcèlement de rue. L'argument du

67. Jacobs (J.), *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Random House, 1961.

68. Bidet (A.) *et al.*, « Publicité, sollicitation, intervention », art. cit., p. 19.

continuum des violences vient en effet justifier des propositions qui visent à pénaliser ces comportements. Dans ce contexte, discuter de ce qui permet aux personnes de qualifier une situation comme relevant du harcèlement de rue est plus pertinent que jamais.

Depuis 2014, **Mischa DEKKER** est en doctorat en cotutelle entre l'EHESS et l'Université d'Amsterdam, sous la direction de Cyril Lemieux et Jan Willem Duyvendak, avec un contrat de trois ans financé par heSam Université et un prolongement d'un an financé par l'Université d'Amsterdam. Sa thèse porte sur la constitution du harcèlement de rue comme problème public en France et aux Pays-Bas. Elle s'appuie

sur des interviews avec des politicien.ne.s, militant.e.s, policiers, juristes, chercheurs et chercheuses, ainsi que des observations de réunions organisées par ces acteurs et d'une analyse de la couverture médiatique de ce sujet. Une grande partie de sa thèse porte sur des interventions organisées dans des lycées qui visent à sensibiliser les élèves à la question du harcèlement de rue.

*Encouraging bystander intervention in street harassment situations.
A sociological study of the politicization of gender relations in the public space*

In recent awareness campaigns against street harassment, criticism of bystanders, who are described as passive, has played a central role. We are often presented with the image of an apathetic passer-by who is indifferent to the attack, and the non-intervention of bystanders is frequently exposed as a form of selfishness, or as a fear that they will then become a victim of violence. In France, street harassment as a public problem has been defined principally from the personal experience of the victim and as a form of violence perpetrated against women, leading actors to explain the non-intervention of bystanders as an indifference to sexism. By focusing on the invasive and violent manner in which these behaviors are experienced by victims, the difficulties bystanders experience in identifying a situation as street harassment are overlooked. In this article, I analyze interventions in schools organized by associations seeking to raise awareness about street harassment among high school pupils and to encourage them to intervene if they are a bystander to such a situation. While the speakers initially explain non-intervention as an indifference to sexism and a resistance against defending the autonomy of women and LGBTQI+ people, the reactions of the pupils show that their hesitations are often an expression of their fear that their intervention will be perceived as an illegitimate intrusion into the other's personal space. This article thus questions the reduction of all resistance to progressive and anti-sexist politics to the expression of conservative and misogynistic beliefs, showing that they can be the result of tensions internal to the politics of protecting individuals' autonomy. The reflexivity of the activists and the way in which they adapt their approach in reaction to the pupils' resistance show the difficulties but also the possibilities of promoting solidarity in a society that values individual liberties.

Keywords – Public problem, street harassment, violence against women, public space, bystanders, social movements